

Image not found or type unknown



Une affaire ou prud'homme

Par **capitane**, le **15/08/2016** à **21:46**

je suis au prud'homme de cour d appel de Douai contre mon ancienne entreprise. A ce jour je n'ai toujours pas de rendez-vous de fixé. Il se trouve que la société (sarl) de mon ancien patron a été racheté et j'aimerais savoir comment cela se passe t'il dans ce cas présent

Par **Visiteur**, le **15/08/2016** à **23:39**

Bonjour, rien ne change avec la vente, mais avez vous averti votre avocat ?
Je sais qu'il est parfois possible de faire une opposition conservatoire auprès du notaire chargé de la transaction.

Par **morobar**, le **16/08/2016** à **08:08**

Et puis quoi encore ?
Faire une opposition sur l'issue incertaine d'un futur procès ?